

Conjoncture

AIDES D'ETATS

Bruxelles propose de simplifier les règles pour l'agriculture

La Commission européenne a ouvert jusqu'au 13 mars une consultation publique sur son projet de révision des règles relatives aux aides d'État dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche. L'objectif est d'aligner ces règles avec les objectifs de la nouvelle Pac et du Green deal européen. La révision proposée permettra aux États membres d'accorder plus facilement

et plus rapidement des financements, sans provoquer de distorsions indues de la concurrence dans le marché unique, assure Bruxelles. Les aides d'État destinées au financement des risques, à la recherche, à l'environnement, ou encore à finalité régionale, pourront être accordées sans notification préalable. L'adoption de ces règles révisées est prévue pour la fin de l'année 2022 afin qu'elles puissent entrer en application

en même temps que la nouvelle Pac. Les États membres peuvent déjà distribuer sans notification préalable une partie des aides agricoles d'État ; ce sont les aides dites de minimis qui ne doivent pas dépasser 25000 € sur trois ans par exploitation agricole.



COVID-19

les coopératives demandent un « moratoire » sur les pénalités logistiques

À la vue du contexte sanitaire et de l'allongement des délais de livraison dû à l'absentéisme dans les entreprises, la Coopération agricole demande, dans un communiqué du 10 janvier, un « moratoire » sur les pénalités logistiques infligées par les clients des industries alimentaires en cas de retards de livraison. Lundi, le gouvernement a demandé aux distributeurs « la plus grande mansuétude » dans l'application de ces pénalités, rappelant que la loi Egalim 2 prévoit qu'« en cas de force

majeure, aucune pénalité logistique ne peut être infligée. » Pour garantir « une meilleure protection sanitaire des salariés » et « la continuité des services », les coopératives sollicitent également un accès facilité « en termes de volumes et de coûts » aux masques FFP2 ainsi qu'un accès prioritaire (« après le personnel soignant ») aux tests et à la garde d'enfant pour les salariés des entreprises alimentaires. Interrogé par Agra Presse, le président de la Coopération agricole Dominique Chargé explique que « la crainte des

entreprises, avec un variant qui se diffuse plus facilement, est d'avoir besoin de tester énormément. La disponibilité des tests répond aujourd'hui tout juste à la demande. Nous souhaiterions une forme de privilège pour les salariés essentiels à la nation ».



PRÉSIDENTIELLE

La FNSEA insiste sur la poursuite des chantiers en cours

Présentant le 11 janvier les 30 propositions de la FNSEA pour l'élection présidentielle, sa présidente Christiane Lambert a insisté sur le besoin de « mettre en œuvre » les chantiers en cours, qu'il s'agisse du nouveau système de gestion des risques ou du développement des réserves d'eau (Varenne de l'eau). Évoquant les aides à l'investissement (plan de relance et France 2030), la présidente de la FNSEA veut que « les engagements budgétaires soient tenus par les candidats ». « Nous souhaitons

aussi que la réforme foncière puisse être reprise par les candidats », au-delà des mesures de la loi Sempastous, a-t-elle ajouté. Enfin, remettant sur le tapis le projet de chèque alimentaire pour les plus démunis, la FNSEA souhaite voir le futur président « engager un travail plus approfondi » sur la précarité alimentaire. « Ne minimisons pas ceux qui ont besoin d'aller aux Restos du cœur », a lancé Christiane Lambert, plaidant pour « un soutien qui ne tire pas les prix alimentaires vers le bas ». Pour respecter l'équilibre avec la

revalorisation des produits agricoles, le syndicat majoritaire demande au futur locataire de l'Élysée de « mettre en application la totalité des mesures des lois Egalim 1 et 2 ».



LAIT

Danone réorganise sa gouvernance en France au sein d'une « entité opérationnelle unique »

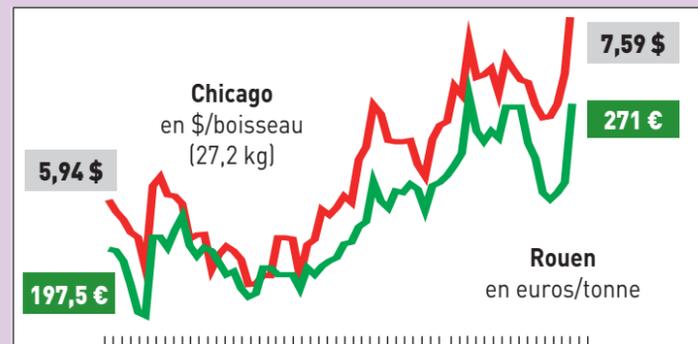
Le groupe Danone a annoncé, le 10 janvier, une réorganisation de sa gouvernance en France au sein d'une « entité opérationnelle unique » regroupant ses trois principales branches: les produits laitiers et d'origine végétale, la nutrition spécialisée et les eaux. François Eyraud qui dirigeait jusqu'ici la division Produits Frais du groupe en France est nommé à la direction générale de cette nouvelle entité « plus agile [et] plus autonome ». Il sera à la tête d'un comité de direction

de dix personnes dont Christophe Audouin qui conserve la direction de la filiale Les Prés Rient Bio. Frédéric Chevalier, ancien directeur financier des Produits laitiers Frais pour l'Europe du Sud, prend la direction financière. La vice-présidente de Volvic, Rita Pestana occupe désormais la direction des marques, et la direction des stratégies de croissance est assurée par Jérôme Gourre, ancien directeur marketing des produits laitiers en France. Le nouveau directeur commercial Philippe

Lamboley sera notamment chargé de « développer la plateforme commerciale à mission de Danone France pour garantir la juste création de valeur dans la chaîne alimentaire (des producteurs aux distributeurs) », écrit le groupe dans un communiqué.



Blé

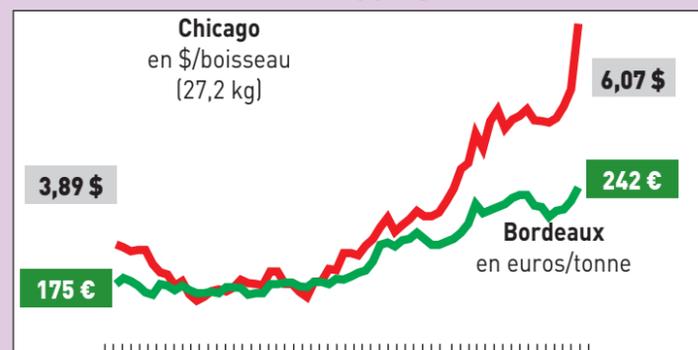


12/10/2020 évolution hebdomadaire 10/01/2022

Volte-face à la hausse

Les cours du blé tendre en France ont progressé entre le 3 et le 10 janvier, dans le sillage des marchés à terme européen et états-unien. Et ce, malgré l'arrivée des récoltes australienne et argentine sur le marché international. Outre-Atlantique, le prix du blé états-unien est jugé anormalement élevé, malgré une météo peu favorable aux cultures au Kansas et dans l'Oklahoma (sécheresse et tornades). En Argentine, la production nationale de blé ressort à 21,8 Mt selon la Bourse de Buenos Aires, contre 20 Mt annoncées en décembre par l'USDA. Les opérateurs sont dans l'attente de la publication de la nouvelle édition du rapport sur l'offre et la demande agricoles mondiales, le 12 janvier.

Maïs

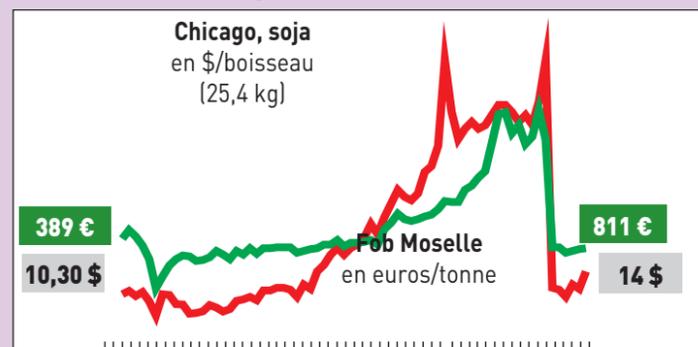


12/10/2020 évolution hebdomadaire 10/01/2022

Petite progression des cours

Le maïs sur le marché physique français s'est quelque peu raffermi d'une semaine sur l'autre, dans le sillage de ses contrats sur les marchés à terme européen (Euronext) et états-unien (CBOT). L'annonce de précipitations en Argentine, au Brésil et au Paraguay n'ont pas suffi à renverser la tendance haussière des cours, ces pays ayant fait face à des conditions sèches les semaines passées. Sur le plan macroéconomique, l'économie mondiale salue positivement la moindre virulence du variant Omicron de la Covid-19 qu'attendu, favorisant une bonne partie des marchés financiers européens, qui ont globalement évolué dans le vert, ce qui est venu en soutien des marchés céréaliers, notamment du maïs.

Soja/Colza



12/10/2020 évolution hebdomadaire 10/01/2022

Très nette progression en colza et soja

Les cours du colza sur le marché à terme européen (Euronext) et sur les places hexagonales ont encore gagné du terrain cette semaine, dans le sillage du soja à Chicago. Les incertitudes autour du variant Omicron de la Covid-19 (certes moins virulent mais beaucoup plus contagieux), une forte demande sur les oléagineux au niveau mondial, la météorologie en Amérique latine (très grosse sécheresse au sud du Brésil) et les variations sur les marchés du canola, du palme ou encore du pétrole ont animé les séances de marché depuis mi-décembre. L'USDA devait opérer une révision de ses données sur le soja à travers la publication de son rapport sur l'offre et la demande agricoles mondiales le 12 janvier.